Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_101-DE

DEL 2026/101

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-HUIT AVRIL A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BEGUE.

Lieu de la séance Salle des Halles, Saint-Aubin-du-Cormier

Date de convocation 22 avril 2026

Présents MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, S. CHYRA, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZE-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, M. V. LEMIERE, Y. LE ROUX, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, M. F. TROUVE R. SALAUN, D. VEILLAUX.

Absents représentés M. L. BOUTHELOUP (POUVOIR A M. D. VEILLAUX), M. A. PECHON (POUVOIR A M. J. BELLONCLE),

Absents

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

MOBILITES

Marché d'exploitation des services publics de transport de Liffré-Cormier Communauté - Attribution et avenants

---

Rapporteur : David VEILLAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_101-DE

VU la délibération n°2018/017 en date du 5 février 2018 validant la stratégie du schéma communautaire des déplacements ;

VU l'avis du Bureau Communautaire, en date du 23 septembre 2025 et du 21 avril 2026 ;

VU le rapport d'analyse des offres présenté en commission marchés du 09 décembre 2025 ;

VU la décision favorable de la commission d'appels d'offres du 09 décembre 2025.

Il est exposé ce qui suit :

Depuis le 1er juillet 2021, Liffré-Cormier Communauté est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités et organise, à ce titre, plusieurs services publics de transport sur son ressort territorial au titre desquels une ligne de transport collectif entre Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier, un transport à la demande et des déplacements dans le cadre des activités du service Enfance-Jeunesse. Leur exploitation est confiée à des prestataires dans le cadre de marchés de prestation de services.

Depuis le 1er janvier 2019, Liffré-Cormier Communauté organise un service public de transport à la demande, déclenché sur réservation, permettant aux habitants du territoire de se déplacer entre leur domicile (prise en charge) et des points d'arrêt fixes situés sur les communes de La Bouëxière, Gosné, Liffré, Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier.

Le service fonctionne toute l'année, du mardi au vendredi (hors jours fériés), avec des horaires de prise en charge et de retour encadrés par le règlement du service. Il est ouvert aux habitants des neuf communes de Liffré-Cormier Communauté, avec une prise en compte des besoins spécifiques (notamment PMR) selon les modalités prévues.

À compter du 1er janvier 2026, l'accès au service pour les usagers de moins de 18 ans est restreint : il est autorisé uniquement le mercredi après-midi en période scolaire ainsi que pendant les vacances scolaires, conformément au règlement du service.

Depuis juillet 2022, Liffré-Cormier Communauté organise un service public régulier de transport routier de personnes assurant une navette de rabattement entre Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier, afin d'assurer les correspondances avec la ligne BreizhGo 590 (arrêts La Chaîne vers Rennes / Paillotte vers Fougères).

À compter du 1er janvier 2026, le service consiste à assurer une navette à hauteur de deux allers-retours quotidiens, du lundi au vendredi, toute l'année (sauf jours fériés), ainsi qu'un aller-retour supplémentaire le samedi (sauf jour férié). Le service est gratuit pour les usagers.

Le service Enfance-Jeunesse organise régulièrement des sorties et séjours nécessitant des déplacements collectifs (notamment vers Rennes, Fougères, Vitré). Selon les besoins, ces prestations peuvent mobiliser un ou plusieurs autocars.

Jusqu'à présent, ces transports étaient commandés au cas par cas, sur la base de devis, sans marché dédié. Afin de sécuriser et simplifier ce fonctionnement, il a été décidé d'intégrer ces besoins au lot 2 du marché : l'objectif est de disposer de prix unitaires stabilisés (BPU), tout en gardant une exécution à la demande, en fonction des besoins exprimés par le service Enfance-Jeunesse.

Le marché du service de transport régulier Livré-sur-Changeon/Saint-Aubin-du-Cormier arrivant à échéance au 31 décembre 2025, une consultation a été lancée afin d'en assurer la continuité de service à compter du 1er janvier 2026. Lors de l'élaboration de cette consultation, l'allotissement s'est imposé

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_101-DE

comme une obligation afin d'y intégrer le service de transport à la demande (TAD) ainsi que les prestations de transport occasionnel pour le service Enfance-Jeunesse.

La consultation « Exploitation des services publics de transport de Liffré-Cormier Communauté », en accord cadre à bons de commande en deux lots, a été lancée en novembre 2025 selon une procédure d'appel d'offres ouvert. La durée du marché est fixée à un an, reconductible trois fois, pour une prise d'effet au 1er janvier 2026. Elle est structurée en deux lots :

- Lot 1 : Exploitation et gestion du service de Transport à la Demande (TAD) ; avec un maximum de 250 000€ HT par période d'un an ;
- Lot 2 : Exploitation du service régulier de navette Livré-sur-Changeon / Saint-Aubin-du-Cormier. Le lot comprend également des prestations de transport collectif occasionnel à la demande du service Enfance-Jeunesse (sorties/séjours). L'ensemble du lot 2 dispose d'un maximum de 500 000€ HT par période d'un an ;

Le marché prend la forme d'un accord-cadre en procédure formalisée. La consultation a été dématérialisée via la plateforme Mégalis Bretagne. La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 19 novembre 2025 à 12h00.

Nombre d'offres reçues :

- Lot 1 : deux offres reçues (Synerghip Bretagne / Titi Floris)
- Lot 2 : deux offres reçues (Synerghip Bretagne / Transdev CAT 35), dont une offre non conforme (Synerghip : absence de réponse sur les prestations supplémentaires attendues pour le service Jeunesse).

Les résultats de l'analyse sont les suivants :

- Lot 1 – TAD : l'offre de Synerghip Bretagne est classée 1ère (meilleure offre économiquement avantageuse), avec un prix estimé de 100 839€HT pour 25000km par an (le prix dépendra du nombre de kilomètres effectivement réalisés).
- Lot 2 – Navette + Jeunesse : l'offre de Transdev CAT 35 est classée 1ère (offre conforme et -complète), avec un prix de 83 289€HT annuel pour la navette régulière (ajusté en fonction du nombre d'aller-retour par an effectivement réalisés) et de 39 636€HT annuel pour la prestation de transport collectif pour le service Enfance-Jeunesse (ajusté en fonction du nombre effectif de trajets).

La Commission d'appel d'offres a validé l'attribution de ces lots lors de sa réunion du 9 décembre 2025.

Après quelques mois de fonctionnement, il s'est avéré nécessaire de faire évoluer certaines conditions d'exploitation du lot n°2, donnant lieu à deux avenants.

Le premier porte sur la révision du bordereau des prix unitaires, afin de permettre le recours à un véhicule thermique en substitution du véhicule électrique initialement prévu. Cette modification se traduit par une diminution du coût unitaire par trajet aller-retour.

Le second avenant vise quant à lui à actualiser certains prix unitaires ainsi que les tranches kilométriques applicables aux transports occasionnels dans le cadre du service Enfance-Jeunesse.

Ces deux avenants sont édités afin de maîtriser de manière fine la mobilisation du prestataire et, *in fine*, le coût du service.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_101-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché n° 2025-0033, lot 1 et lot 2, pour l'exploitation des services publics de transport de Liffré-Cormier Communauté :
    - Lot N°1 : à SYNERGHIP BRETAGNE, pour une prise d'effet au 1er janvier 2026, dans les conditions définies par les pièces du marché ;
    - Lot N°2 : à TRANSDEV CAT 35, pour une prise d'effet au 1er janvier 2026, dans les conditions définies par les pièces du marché ;
- **APPROUVE** les avenants n°1 et n°2 du lot 2 du marché n° 2025-0033 tels que décrits supra ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution du marché.

La séance est levée à 21h35

Fait à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 avril 2026

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BEGUE	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.